



COMPTE-RENDU

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

ABSENTS : MMORIN Jean-Michel a donné pouvoir à Mme CORTET Trinité – Mme VIGNERON Réjane a donné pouvoir à Mme CENE Claudie

SECRETAIRE : M CHAILLOU Michel

Avant d'aborder les différents points mis à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à tous les Conseillers, s'il peut être supprimé une annexe, à savoir :

- Avenant n° 2 Marché Ecole maternelle / Restaurant scolaire,

et être rajouté deux annexes, à savoir :

- Tarifs 2020 Salles municipales – Matériel – Terrasses,
- Tarifs 2020 caution Salles municipales – Matériel.

L'assemblée donne son accord.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2019

Monsieur le Maire apporte une précision sur le compte-rendu précédent à savoir que la Poste va continuer la MSAP qui devrait être prochainement labellisée Maison France Services.

Le compte-rendu de la séance du 25 juin 2019 est approuvé à la majorité.

2019_D051 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

PREND ACTE

et

N'EMET PAS D'OBJECTION sur le rapport d'activités présenté.

2019_D052 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SPANC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

PREND ACTE

et

N'EMET PAS D'OBJECTION sur le rapport présenté.

2019_D053 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES SMICTOM ET SYCTOM 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

PREND ACTE

et

N'EMET PAS D'OBJECTION sur les rapports d'activités présentés.

2019_D054 MAPA TRAVAUX AVENUE DE LA GARE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, valide le choix de la Commission MAPA de l'entreprise retenue : Entreprise DECHERF pour un montant de 64 325 € HT soit 77 190 € TTC avec une note à 9/10.

Arrivée de Madame POULAIN Véronique à 20 h 10.

2019_D055 MARCHÉ ECOLE MATERNELLE / RESTAURANT SCOLAIRE – CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDIENNAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer chaque convention établie pour chaque lot concerné en remboursement des frais de gardiennage.

2019_D056 MARCHÉ ECOLE MATERNELLE / RESTAURANT SCOLAIRE – CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TEST D'ÉTANCHEITÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer chaque convention établie pour chaque lot concerné en remboursement des frais de test d'étanchéité.

2019_D057 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE D'APPEL A PROJETS 2020 (VOLET 3) POUR L'ÉGLISE – TRANCHE OPTIONNELLE 2 : NEF ET BAS-CÔTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de restauration de la Nef et bas-côtés de l'Église Saint-Aignan basé sur les montants de l'analyse des offres,
- AUTORISE le Maire à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets d'intérêts communal 2020 (volet3) au Département pour cette opération,
- SOLLICITE le soutien financier et l'autorisation de préfinancement du Département.

2019_D058 BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS CENTRE-VAL DE LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour que le Maire ou l'un de ses adjoints signe le bail emphytéotique de 34 ans avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire,
- AUTORISE le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte notarié auprès du notaire désigné.

2019_D059 VENTE DE PARCELLES APPARTENANT A LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE A LA SCI ROGER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte de vente entre la Commune de Bonny-sur-Loire et le groupe SCHIEVER, représenté par la SCI ROGER.

2019_D060 CONVENTION POUR LE PROJET DE CHAI DE MESSIEURS DE METZ / ROBLIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer une convention pour « Participation pour Equipement Public Exceptionnel » entre la Commune de Bonny-sur-Loire et Messieurs DE METZ et ROBLIN,
- APPROUVE le financement de cet équipement entièrement assuré par les porteurs de projet (Messieurs DE METZ et ROBLIN).

2019_D061 DEMANDE DE LOGEMLOIRET DE REPRISE D'ESPACES VERTS PAR LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour l'achat à titre gracieux d'une partie des terrains cadastrés AC 298 et AC 301,
- AUTORISE le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte de vente auprès du notaire désigné.

2019_D062 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION LOCAUX DU STADE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, Monsieur JOJON Jean-Claude ne prenant pas part au vote,

- APPROUVE les termes de la convention à passer avec le B.B.F.C.,
- AUTORISE le Maire à la signer.

2019_D063 CLOTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZA LA CHAMPAGNE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à la clôture du budget annexe lotissement ZA La Champagne,
- DIT que la réintégration du budget annexe dans le budget principal de la commune sera effectuée par le comptable assignataire de la commune afin de le transférer vers le budget annexe de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.

2019_D064 ASSURANCE POUR LE PERSONNEL – CONVENTION POUR L'ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCES STATUTAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de demander au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret de souscrire pour son compte, dans le cadre de contrats communs à plusieurs collectivités, un contrat d'assurance, à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023,
- PREND ACTE que l'adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires donne lieu à une contribution annuelle aux frais de gestion du Centre de Gestion du Loiret définie dans la convention, à savoir, assise sur la masse des rémunérations des agents assurés au taux de 0,10%,
- AUTORISE le Maire à signer la convention passée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret au vu des taux proposés ainsi que toutes les pièces annexes nécessaires.

2019_D065 TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL AU 15 OCTOBRE 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif Territorial au grade d'Adjoint Administratif Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux à raison de 35 heures.

- CHARGE le Maire de recruter, à compter du 15 octobre 2019, l'agent affecté à ce poste.

- DECIDE de supprimer du tableau des effectifs le grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe au 1^{er} décembre 2019.

2019_D066 INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 (Huit) voix POUR, 7 (Sept) voix CONTRE et 1 (Une) ABSTENTION,

- DECIDE d'allouer une indemnité de conseil au taux plein de 100 % et pour la durée restante du mandat à Madame ROUSSELOT Ghislaine, Receveur Municipal.

2019_D067 ACCORD DE PRINCIPE PRIX CONCOURS MAISONS FLEURIES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à offrir, chaque année, des diplômes et cadeaux aux lauréats du concours des Maisons Fleuries.

2019_D068 TARIF ALSH PETITES VACANCES ET EXTRASCOLAIRE, PERISCOLAIRE (GARDERIE) – ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE de laisser les mêmes tarifs 2018/2019 de l'ALSH Petites Vacances, Extrascolaire et Périscolaire (garderie) pour l'année scolaire 2019/2020.

2019_D069 ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, admet en non-valeur les créances irrécouvrables pour la somme de 54 € correspondant à des années antérieures.

2019_D070 ACCORD DE PRINCIPE PARTICIPATION AUX CLASSES DE DECOUVERTE – ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, Madame BLANCHET Marie-Cécile ne prenant pas part au vote,

- DONNE son approbation de principe à l'inscription de 2 classes de découverte au Budget Primitif 2020,

- AUTORISE Madame la Directrice de l'Ecole de Bonny-sur-Loire à procéder à son inscription auprès de l'Oeuvre Universitaire du Loiret.

2019_D071 FIXATION PRIX DE VENTE TATAMIS A LA COMMUNE DE THOU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour la vente, au profit de la Commune de Thou, de 20 tatamis au prix unitaire de 20 €, soit 400 €.

2019_D072 VALIDATION DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (PERSONNEL COMMUNAL)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action,
- S'ENGAGE à mettre en œuvre le plan d'action issue de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique,
- AUTORISE le Maire (ou l'adjoint délégué) à signer tous les documents correspondants et à prendre les mesures nécessaires aux axes prioritaires et aux principes généraux de prévention.

2019_D073 SUBVENTION CONCERT DE PRINTEMPS 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour l'organisation du spectacle « C'est la Vie » le 7 mars 2020,
- SOLLICITE une subvention « PACT » auprès de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.

2019_D074 TARIFS 2020 SALLES MUNICIPALES – MATERIEL – TERRASSES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord aux tarifs 2020 proposés pour les salles municipales, le matériel et les terrasses.

2018_D075 TARIFS 2020 CAUTION SALLES MUNICIPALES - MATERIEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord aux tarifs 2020 proposés pour la caution des salles municipales et le matériel.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

⇒ **Madame SERRANO Christiane** ▶ indique que le bus numérique ne sera finalement présent à Bonny-sur-Loire que le 19 novembre 2019 (12 personnes le matin et 12 personnes l'après-midi). Cette prestation est entièrement gratuite pour les anciens.

▶ indique que la MSAP de la Poste va organiser des portes-ouvertes du 7 au 13 octobre 2019.

⇒ **Madame GAUDIN Evelyne** ▶ indique que le problème des pigeons devient récurrent. Il va falloir relancer une opération de régulation ou prévoir l'installation de nichoirs à faucons pèlerins.

⇒ **Monsieur JOJON Jean-Claude** ▶ signale le mauvais état des panneaux informant le lotissement des Varichards aux entrées de ville. Il serait bon de réactualiser les panneaux et les tarifs (Services Techniques).

⇒ **Madame CORTET Trinité** ▶ évoque le problème très compliqué du BIT de Bonny-sur-Loire. Est-il enlevé ou pas ? Est-ce que la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye doit adapter sa position sur les BIT en fonction de la position de la seule commune de Châtillon-sur-Loire ? Monsieur le Maire rappelle qu'il a fait confirmer au dernier Conseil Communautaire que la suppression des BIT n'était plus d'actualité. Elle rappelle que, dans les bâtiments, travaille une employée municipale. Une réunion avec les maires des 4 BIT est

prévue le 18 octobre 2019 à la Communauté de Communes pour aborder le fonctionnement de l'Office de Tourisme.

⇒ **Madame BLANCHET Marie-Cécile** ▶ adresse un grand merci aux agents des Services Techniques qui ont œuvré pour l'aménagement des classes. Madame CENE remercie la présence de 2 institutrices lors de l'aménagement des classes (Mesdames BLANCHET et DAVEAU).

▶ demande à avoir une clé du Mille clubs jusqu'en Février 2020 pour l'intervention théâtre le mercredi matin et le vendredi soir.

⇒ **Monsieur LECUGY Jean-Claude** ▶ réitère sa demande urgente d'articles pour la confection du bulletin municipal.

▶ remercie les personnes qui ont aidé au Vide-greniers. Avec l'argent récolté, il serait bien de commencer les travaux de réfection du Pont aux Sœurs.

▶ rappelle le concert de Richard Galliano dans le cadre des Concerts de Poche le 18 octobre 2019.

▶ évoque la demande d'un lycéen d'avoir, avec d'autres camarades, à disposition une salle de travail pour les devoirs scolaires. Une clé de la salle de gauche sous le porche de la mairie lui sera remise sous sa responsabilité et il s'assurera de la disponibilité de la salle à l'accueil de la mairie.

▶ indique que les écoles auront de nouveau le téléphone le 3 octobre 2019.

La séance est levée à 21 h 45.